

**Province de Québec**  
**Municipalité de Poularies**  
**District d'Abitibi-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 3 septembre 2013, à 20 h 00, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Samuel Doré, et à laquelle sont présents:

Messieurs les conseillers Pierre Godbout et Vital Carrier  
Mesdames les conseillère Marie-Ève Lacombe et Valérie Rancourt

Était absent :        Monsieur le conseiller Sylvain Roy

Madame Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et madame Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée

Le maire, monsieur Samuel Doré, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2013-09-162 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

**Période de questions**

Monsieur Gilles Mélançon nous fait mention que le luminaire au coin de l'avenue Drouin et la route 101 n'éclaire plus, il demande si ça va être réparé et quand, nous assurons que l'électricien va venir sous peu.

Monsieur Mélançon demande aussi si la valve anti-retour des pompiers située dans le ruisseau va être changée bientôt, nous lui mentionnons que ça devrait être fait cet automne.

Monsieur Mélançon nous informe qu'il serait important que les bornes fontaines soient enlevées, car elles ne sont plus fonctionnelles et ça pourrait induire en erreur des pompiers des autres brigades lors d'entraide.

**2013-09-163 Adoption du procès-verbal du 6 août 2013**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013 soit adopté tel que rédigé.

**2013-09-164 Approbation des comptes**

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 44 872.83 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

**2013-09-165 Projet de modification du règlement # 113 « Plan d'urbanisme »**

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de modification du règlement # 113 « Plan d'urbanisme ».

**Règlement # 113 « Plan d'urbanisme »**

À l'article     4.10    Affectation résidentielle

**Modifier :**

« résidences ayant un maximum de deux logements » par « résidences ayant un maximum de quarante logements ».

**2013-09-166 Projet de modification et d'ajout au règlement de zonage # 85-01**

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de modification et d'ajout au règlement de zonage # 85-01.

**Règlement de zonage # 85-01**

À l'article 12 point 4.5.5.9

Zone 104

**Modifier :**

« résidences ayant un maximum de deux logements » par « résidences ayant un maximum de quarante logements ».

**Ajouter :**

- maison de chambres et pension;
- maison de chambre pour personnes ayant une déficience intellectuelle;
- maison pour personnes retraitées non autonomes;
- orphelinat;
- maison pour personnes retraitées autonomes;
- autres maisons pour personne retraitées;
- habitations collectives.

**Avis de motion Modification au règlement d'urbanisme 113**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Samuel Doré qu'à une séance subséquente il sera adopté un second projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme # 113.

**Avis de motion Modification au règlement d'urbanisme 85-01**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Samuel Doré qu'à une séance subséquente il sera adopté un second projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme # 85-01.

**2013-09-167 Mandat de gestion de la Convention d'aménagement forestier**

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Valérie Rancourt résolu à l'unanimité de mandater Sylviculture La Vérendry inc. pour la gestion de la convention d'aménagement forestier de Poularies pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2015.

**2013-09-168 Offre d'Hydro-Québec pour exécution des travaux**

Attendu qu'Hydro-Québec a offert à la municipalité de Poularies la somme de 10 515 \$ pour effectuer les travaux de déboisement et de nettoyage d'emprise requis pour la ligne d'énergie électrique à 120 kV Figury – Palmarolle.

Il est proposé par Valérie Rancourt et appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité de refuser l'offre d'Hydro-Québec et suggère que les dits travaux soient exécutés à la discrétion de ces derniers.

**2013-09-169 Autorisation de dépense pour le projet d'amélioration de la salle  
l'Accueil**

Il est proposé par Pierre Godbout et appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité d'autoriser Katy Rivard et Jean-Guy Hébert à effectuer les dépenses pour le projet d'amélioration de la salle l'Accueil.

Monsieur Vital Carrier est délégué pour faire le suivi du dossier.

**2013-09-170 Demande au C.C.U. pour une dérogation concernant le règlement  
no 83-01, art 3**

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe et appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité de demander au comité de consultation d'urbanisme une dérogation mineure pour les terrains 28A-9 et 28A-10-P appartenant à la municipalité qui déroge du règlement # 83-01, article 3.

**2013-09-171 Entente avec le Club de motoneige les Aventuriers pour  
jouissance des lieux**

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe et appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de motoneige les Aventuriers de Poularies à réaliser des travaux sur le terrain (lot 28A-P du rang 7 de Poularies matricule 4292 80 8090) que possède la municipalité de Poularies.

Le Club de motoneige les Aventuriers de Poularies peut utiliser la piste d'accélération pour réaliser des courses.

Le stationnement et le chemin d'accès sont également mis à la disposition du Club de motoneige les Aventuriers de Poularies afin que ce dernier puisse opérer normalement et réaliser ses activités courantes.

**2013-09-172 Contribution au projet du Club de motoneige les Aventuriers**

Attendu que le Club de motoneige les Aventuriers de Poularies désire déposer un projet au programme « Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire » concernant l'amélioration de leur bâtiment. Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité de les appuyer dans leurs démarches.

Il est également proposé et résolu, que si le Club de motoneige les Aventuriers de Poularies obtient cette aide financière, la municipalité de Poularies participera également à ce projet grâce à une contribution de 7 400 \$, soit 4 000 \$ en temps, matériaux et services ainsi que 3 400 \$ en argent.

**2013-09-173 Achat d'asphaltage pour dédommagement d'une entrée de cour**

Le 10 mai 2012, la municipalité a procédé à la réparation de la lumière de rue située au 771, rue Baril, pour se faire l'électricien a dû passer dans la cour de Monsieur Germain Rivard. Le travail se fait avec une nacelle sur camion, le fait d'aller dans son entrée asphaltée, vu le poids du camion, Monsieur Rivard a constaté que son asphalte était brisée.

Attendu que Monsieur Germain Rivard exige la réparation de son entrée, il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 10 sacs d'asphalte froid au coût estimé de 80 \$.

**2013-09-174 Fosse septique**

ATTENDU QUE le 31 janvier 2008 entrain en vigueur le décret numéro 12-2008 adopté par le gouvernement du Québec modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (LR.Q., c. Q-2, r.8) et interdisant les

systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet à moins qu'une municipalité n'en effectue l'entretien;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies n'a pas l'intention de procéder à l'entretien desdits systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs n'a pas encore proposé de solutions concrètes quant à la problématique d'application dudit règlement sur les sols peu ou pas perméables de l'Abitibi-Témiscamingue et sur notre territoire municipal;

ATTENDU QUE l'état de la situation actuelle concernant la réglementation provinciale pour les installations septiques crée préjudice à nombreux citoyens incapables de se conformer à ladite réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Poularies autorise les préposés à la réglementation à émettre des permis d'installations septiques qui permettent le remplacement du naturel sous le champ de polissage par un matériau jugé acceptable lorsque ce terrain naturel est imperméable.

De plus il est résolu que le conseil municipal de Poularies s'engage à prendre fait et cause pour ses préposés à la réglementation advenant que des poursuites judiciaires soient intentées contre eux en raison de l'émission d'un permis pour lequel les normes édictées dans le règlement sont jugées inapplicables en région.

#### **2013-09-175 Barrage de castors**

Les barrages de castors amènent beaucoup de problèmes aux résidents des rangs. Dans le rang 8 et 9 Est près du numéro civique 1200, plusieurs barrages de castors font en sorte que le niveau du cours d'eau monte anormalement et nuit aux fosses septiques des résidents et à l'écoulement normal des champs.

Pour faire le travail de démantèlement des barrages de castors, il faut les trapper puis envoyer la pelle mécanique pour défaire les barrages et les habitats de castors.

Le coût pour la pelle est de 110 \$ de l'heure et est estimé à 8h de travaux. Monsieur Florian Labbé charge 25 \$ du castor pour les trappes et 0.40 \$ du kilomètre.

Le coût total des travaux est estimé entre 1 600 \$ et 2 000 \$.

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité de faire effectuer les travaux de démantèlement.

#### **2013-09-176 Vente du chapiteau**

Attendu que le chapiteau de la municipalité n'est plus en état de location car il est désuet.

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Valérie Rancourt d'envoyer un communiqué sur le territoire de la municipalité pour savoir si des gens seraient intéressés à en faire l'acquisition.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 30 septembre 2013 à 15 h 00 pour soumissionner. Les enveloppes seront ouvertes à 15 h 30. La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

#### **2013-09-177 Commandite pour le bulletin paroissial**

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Marie-Ève Lacombe et résolu à l'unanimité de donner une commandite de 20.00 \$ à la fabrique de la paroisse Ste-Rose pour le bulletin paroissial.

### **2013-09-177 Demande de soumissions pour le déneigement du réseau routier**

Attendu qu'il n'y a pas eu de soumissionnaire à la première demande de soumissions il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale, madame Katy Rivard à procéder à une seconde demande de soumissions par appel d'offre sur invitation pour la réalisation du déneigement des rangs et des rues de la municipalité soit une distance d'environ 25 kilomètres.

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée soumission au plus tard lundi le 23 septembre 2013 à 15 heures.

Le contrat sera accordé pour une période de deux (2) ans et devra inclure le sablage lorsque nécessaire. Le sable sera fourni et chargé par la municipalité. La soumission n'inclut pas l'utilisation du garage municipal.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

La liste des soumissionnaires invités restera confidentielle jusqu'à l'octroi du contrat.

Il est également résolu d'envoyer cette demande aux municipalités avoisinantes qui possède leur équipement de déneigement.

### **2013-09-179 Fauchage abord des chemins**

Attendu que monsieur Serge Veillette, contracteur sélectionné pour le fauchage des abords de chemin, n'est plus disponible.

Attendu que monsieur Sylvain Roy est le seul contracteur des environs à offrir le service de débroussaillage d'abords de chemin, il est proposé par Marie-Ève Lacombe et appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité de demander à Monsieur Sylvain Roy de faire le fauchage des abords de chemin dans les rangs 4 & 5 et 8 & 9.

### **2013-09-180 Fermeture de l'assemblée**

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

**Maire**\_\_\_\_\_

**Sec.-très./dir. gén.**\_\_\_\_\_